



COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LA CONSEILLERE DU MINISTRE - 5 mars 2018

En marge de la sortie en grandes pompes du ministre Blanquer et de Brigitte Macron sur le Harcèlement scolaire au Lycée Carnot de Dijon, la FSU Bourgogne a été reçue par Isabelle Bourhis, conseillère du Ministre, ainsi que par la secrétaire générale du Rectorat, Isabelle Chazal. Le SNUipp-FSU 21 était de la délégation et a donc pu aborder les thèmes chauds avec la représentante de Jean-Michel Blanquer.

Différents sujets ont été balayés à cette occasion.



Fonction publique

La FSU a d'abord mis en lumière les projets nocifs du gouvernement pour la fonction publique, comme la suppression de postes de fonctionnaires, le recours massif aux vacataires, l'instauration du jour de carence, le gel du point d'indice, le report de mesures salariales favorables aux fonctionnaires (PPCR), la rémunération au mérite (création de la classe exceptionnelle notamment). La FSU a porté le message de fonctionnaires attachés au service public qui demandent une juste rémunération et une amélioration de leurs conditions de travail, notamment en abondant les postes là où il y en a besoin.

La conseillère de J.M. Blanquer nous a répondu que PPCR aurait pu être remis en question... le gouvernement a fait le choix de le reporter. Elle indique également que le budget de l'EN est maintenu, voire progresse.

La FSU rappelle qu'il n'est plus possible d'entendre ce discours ! Si on enlève les dépenses de pensions (qui ne sont pas des dépenses de fonctionnement de l'EN), la France est mal classée en Europe pour ses dépenses d'éducation ! Elle est au niveau de l'Italie, la Grèce, l'Espagne... et les enseignant-es français-es restent bien mal payé-es !

Mme Bourhis relativise alors son propos... Le budget de l'EN est bien doté par rapport aux autres ministères...

Nous signalons que pour toutes ces raisons, la FSU dans son ensemble appelle les salariés à se mettre en grève le 22 mars 2018.

Les collègues du second degré et de la FSU sont intervenus sur la réforme de l'accès au supérieur, la réforme du lycée et du baccalauréat, et la voie professionnelle.

Sur l'enseignement dans le premier degré :



➤ ***Dotations et CP-CE1 dédoublés en REP***

Le SNUipp n'a pas d'opposition de principe à ce que des moyens particuliers soient alloués là où il y en a le plus besoin. Le problème exposé à la conseillère du Ministre est que cette décision ne doit pas se faire à n'importe quel prix et aurait dû imposer de ne pas rester sur des moyens constants. Or concrètement, les dotations attribuées à notre académie sont très insuffisantes (0 pour la Bourgogne, +7 pour la Côte d'Or). Ce manque de postes lèse les autres écoles, et plus particulièrement celles du rural et les maternelles. Le SNUipp estime ainsi à 6400 le nombre de créations nécessaires à l'échelon national

pour répondre aux besoins des dédoublements, et constate que seulement 3880 postes ont été créés à cet effet. Cela remet donc en cause la qualité de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas acceptable.

Le SNUipp exprime son désaccord sur la prise en compte des difficultés des élèves sur les seules années du CP et du CE1. Si on veut prévenir la difficulté, des moyens doivent être donnés à la maternelle. Si on veut poursuivre le soutien des élèves les plus fragiles, des moyens doivent être donnés au cycle 3.

Plus généralement, la difficulté scolaire doit être combattue par la recomposition des RASED (postes et formation), l'implantation de dispositifs permettant d'organiser la classe en groupes restreints (les PDMQDC, par exemple) et de travailler en regards croisés / collaboration au sein des équipes, la fin de la prise en charge de la difficulté en dehors du temps de classe (suppression des APC), et l'accompagnement ambitieux des élèves dès la maternelle...



Nous avons dénoncé le manque criant de moyens dont souffre l'école aujourd'hui et avons soulevé le problème des enfants dont les difficultés sont reconnues par la MDPH avec notamment la notification d'un-e AVS... et qui pourtant sont laissés sans accompagnement dans nos classes. Nous avons annoncé à Mme Bourhis qu'il manquait actuellement en Côte d'Or une centaine d'AVS pour accompagner des enfants « notifiés » ! Ces situations engendrent des souffrance à tous les niveaux : élèves en difficulté/avec des troubles, les autres enfants des classes, les enseignant-es, les équipes...

La Secrétaire Générale n'a pas répondu à tout. Elle dit ne pas partager notre vision des choses sur les dotations en postes, argumentant que la baisse démographique de notre académie aurait pu donner lieu à de nombreuses suppressions de postes.

Le SNUipp lui a répondu qu'il faut se détacher de la vision administrative purement comptable et que l'indicateur P/E (nombre de professeurs / nombre d'élèves) n'a pas de sens en dehors de tout contexte ! Par exemple, une baisse démographique de 500 élèves en Saône et Loire, département rural qui compte près de 600 écoles (ce que ne savait pas la conseillère du ministre) ne représente qu'une moyenne d'un élève en moins par école ! Cela ne peut pas justifier les nombreux retraités de postes décidés.

La conseillère indique également que la difficulté scolaire doit être prise en charge sur le temps des APC, notamment la difficulté en lecture. Le SNUipp s'est alors interrogé sur la pertinence d'une septième heure de cours (la majorité des écoles seront à 4 jours d'école l'année prochaine), en fin de journée, consacrée à une aide en petit groupe...



➤ **Temps de travail des professeurs des écoles**

Le SNUipp a rappelé une fois de plus au Ministère sa volonté de voir la suppression des APC, mais aussi l'abrogation de la circulaire des 108 heures, témoignage passéiste du contrôle tatillon du temps de travail des enseignants qui pourtant, selon les services de la rue de Grenelle (DEPP), travaillent en moyenne 44 heures par semaine...

➤ **Mutations interdépartementales**

Le Ministère, s'il dit comprendre les difficultés des collègues, n'a pas trouvé de solutions durables depuis de longues années sur cette question. L'équipe Blanquer devra faire preuve d'inventivité pour sortir du lot. La conseillère annonce être disposée à changer les règles pour faciliter la mobilité inter-départementale. Le SNUipp, qui se méfie grandement d'un discours bien connu et rabâché de longue date, demande des preuves à l'appui. Ainsi, les bonifications pour les demandes répétées vers un même département doivent être amplifiées. De même, des efforts doivent être réalisés pour désenclaver les départements desquels il devient parfois impossible de sortir (en Bourgogne l'Yonne, mais aussi la Nièvre).





➤ **Éducation prioritaire**

Le SNUipp a dénoncé l'appréciation des critères à l'unique niveau du second degré. Nous savons bien que nombreuses écoles ont une réalité bien plus difficile que leur collège de secteur, faute de mixité dans le premier degré. Nous savons aussi qu'il demeure des écoles « orphelines » c'est-à-dire sans collège de secteur (quartier des Grésilles à Dijon). Cela doit faire l'objet d'une reconnaissance de l'institution par l'intégration au dispositif REP des établissements concernés. Ainsi, le SNUipp a vivement regretté la sortie de REP en 2014 des écoles St Jean de Losne et Losne rattachées au collège d'Echenon.

Pour Mme Bourhis, le Ministère entend connaître au mieux les situations avant d'engager les débats avec les partenaires sociaux à la fin 2018. Elle annonce que les décisions seront prises conformément au calendrier imparti (début 2019). Le SNUipp a donc mis en évidence le décalage entre ce discours et la récente décision de la Rectrice de Bourgogne de sortir du dispositif (hors délais et sans négociation) des groupes scolaires à Chalon sur Saône. Cette décision semble d'autant plus précipitée qu'elle fait fi d'une appréciation de la situation sur l'ensemble du quartier.

Le SNUipp a toutefois obtenu la garantie que la demande d'audience du collectif pour l'intégration de ce quartier soit acceptée.

Petit espoir, enfin. Le Ministère, selon la conseillère, ne semble plus opposé à ce que des écoles intègrent le dispositif REP sans leur collège afférent. Cette fenêtre de discussion permet d'envisager que des écoles ayant récemment perdu l'estampille reviennent en REP. Si cela reste à confirmer, le SNUipp sent bien que le Ministère plie face à l'évidence.

➤ **Postes à profil**

Madame Bourhis a soigneusement évité de répondre sur le sujet... à croire que le thème fâche. Difficile d'imaginer d'ailleurs la conseillère du Ministre défendant la multiplication des postes à profil devant le SNUipp, farouchement opposé à leur dangereuse propagation. Même si le Ministère reste droit dans ses bottes sur la question, nous continuerons de marteler nos positions (suppression des postes à profil et obtention des postes au barème après vérification des élus du personnel). Ce n'est pas la première fois que des combats se gagnent à l'usure. Ainsi, le SNUipp reviendra une fois de plus à la charge au niveau départemental et national.

